



17 DÉCEMBRE 2004

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 17 décembre 2004 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

Messieurs les conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** et **JEAN-MARC MALTAIS** sont absents de leur siège

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 17 DÉCEMBRE 2004 À 8 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2004-12-572 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2004

17 DÉCEMBRE 2004

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 *TRÉSORERIE*

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

7.3 *URBANISME*

2004-12-573 7.3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 04-340 INTITULÉ « RETOUR SUR LA PRÉSENTATION DU PIAA «RIVE GAUCHE » ZONE R04-465 » ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

2004-12-574 9.1 ENGAGEMENT DU DIRECTEUR ADJOINT DE SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**17 DÉCEMBRE 2004**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2004-12-575

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2004–12–572**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spécial du 17 décembre 2004 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2004–12–573**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 04-340 INTITULÉ « RETOUR SUR LA  
PRÉSENTATION DU PIAA « RIVE GAUCHE » ZONE R04-465 »  
ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME**

ATTENDU QUE le Conseil désire s'assurer de l'intégration du projet résidentiel au Vieux village, plus spécifiquement en ce qui a trait à la relation entre les terrains occupés par des habitations multifamiliales et la rue Shefford ;

ATTENDU QUE pour assurer la séparation des usages multifamiliaux par rapport au Vieux village, il est important de conserver et d'ajouter un écran végétal pour la portion de la route verte projetée (axe est-ouest) localisée entre les terrains destinés à être occupés par des habitations multifamiliales du projet « La Rive Gauche » et les terrains occupés ou destinés à être occupés par des usages commerciaux et qui ont frontage sur la rue Shefford ;

**17 DÉCEMBRE 2004**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'en plus des arbres déjà existants qui devront être conservés, pour la portion de la route verte projetée située entre les terrains destinés à être occupés par des habitations multifamiliales du projet «La Rive Gauche » et les terrains occupés ou destinés à être occupés par des usages commerciaux et qui ont frontage sur la rue Shefford, des conifères et feuillus à croissance rapide devront être plantés, de façon rapprochée, du côté nord de la route verte projetée, plus précisément sur les terrains faisant partie du projet résidentiel, et du côté sud de la route verte, la végétation existante devra être conservée.

QUE dans l'entente de développement qui sera signée dans le cadre du projet, une disposition soit incluse à l'effet de protéger la bande végétale du côté sud de la route verte projetée, située sur les terrains occupés ou destinés à être occupés par des usages commerciaux (rue Shefford).

**ADOPTÉ**

**2004-12-574**

**ENGAGEMENT DU DIRECTEUR ADJOINT DE SERVICE DE  
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE la Ville se doit d'embaucher un autre cadre afin de se conformer aux exigences du niveau 1;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été diffusée dans divers journaux et diverses associations;

ATTENDU QUE, suite aux candidatures reçues, un comité de sélection composé de Jean Bourgeois, directeur du service de police, de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, et de Jean-Marc Maltais, conseiller responsable du service de police, a passé les entrevues des candidats sélectionnés et recommande l'embauche de Monsieur Bruno Grondin;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'engager Monsieur Bruno Grondin, à titre de directeur adjoint du service de policier, à partir du 18 janvier 2005, pour une période d'essai de six (6) mois.

QUE le traitement salarial de Monsieur Bruno Grondin soit celui de la classe 5, échelon 7, de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Bromont et que les conditions de travail de Monsieur Grondin soient celles prévues aux « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont ».

**ADOPTÉ**

**17 DÉCEMBRE 2004**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

**2004–12–575**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER

**La page 553 constitue la dernière  
page du livre des procès-verbaux de  
l'année 2004.**